



FORMATION AU TITRE DE TECHNICIEN DE PRODUCTION

des Matériaux pour la Construction et l'Industrie (TPMCI)

Titre de niveau IV⁽¹⁾

Option
GRANULATS

MISSIONS

Le Technicien de production, option Granulats, exerce son activité sur un site d'exploitation et de traitement des granulats. Il assure sa mission sous l'autorité d'un chef de carrière.

Il réalise le programme de fabrication en mettant en œuvre l'installation automatisée ou semi automatisée depuis l'alimentation en matières premières jusqu'aux lieux de stockage ou d'expédition des produits. Il règle les équipements en vue d'optimiser l'utilisation de

l'installation dans le respect des objectifs qualitatifs, quantitatifs et des règles de sécurité.

Il assure l'entretien courant de l'installation et peut effectuer un premier diagnostic lié à des dysfonctionnements afin de préparer l'intervention du service maintenance.

LES PUBLICS CONCERNES

Jeunes de moins de 26 ans, titulaires au minimum d'un CAP ou d'un BEP ou possédant un niveau de formation supérieur à ces diplômes.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- ▶ C'est un contrat à durée déterminée d'une durée de 24 mois avec une période d'essai de 2 mois.
- ▶ Salarié de l'entreprise, l'apprenti bénéficie des mêmes droits que les autres employés (protection sociale, congés, etc.)
- ▶ **Le coût de la formation**
 - ▶ Les coûts pédagogiques de la formation sont totalement pris en charge par le CFA de l'UNICEM.
 - ▶ Pour les frais de transport, d'hébergement et de repas, une aide peut être accordée par les collectivités territoriales et par le CFA en fonction de la situation personnelle du jeune
- ▶ **Rémunération de l'apprenti⁽¹⁾**

Age	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	3 ^{ème} semestre	4 ^{ème} semestre
16 à 18 ans	40%	50%	60%	70%
18 à 21 ans	41%	50%	60%	70%
21 ans et plus	53%	53%	61%	70%

(1) Rémunération minimale conventionnelle calculée en pourcentage du salaire minimal de l'OQ1 ou du SMIC si celui-ci est plus élevé.

▶ Avantages liés au contrat d'apprentissage

- ▶ **Exonération totale des cotisations patronales et salariales** pour les entreprises de moins de 11 salariés et les entreprises inscrites au répertoires des métiers.
- ▶ **Exonération des cotisations patronales** de sécurité sociale pour les entreprises de 11 salariés et plus (sécurité sociale, assurance chômage...)
- ▶ **Crédit d'impôt de 1 600 €** par apprenti, porté à 2 200 € lorsque celui-ci est handicapé ou s'il s'agit d'un jeune sans qualification et en CIVIS⁽²⁾
- ▶ **Indemnité compensatrice** forfaitaire d'un montant de **1 000 € minimum** pour chaque année de formation versée par la région

(2) Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

(1) Le titre professionnel de Technicien de production option Granulats est en cours d'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

► Préparer un jeune à gérer un outil de production en pleine autonomie.

- Préparer, conduire et maintenir une ligne de production automatisée dans le respect des objectifs quantitatifs, des règles de sécurité et des procédures qualité.
- Détecter les dysfonctionnements et anomalies afin de rendre compte et faire intervenir le service maintenance après un premier diagnostic.

Formation d'une durée de 840 heures échelonnée sur 24 semaines, sur 2 ans et selon une alternance de 75 % du temps de travail en entreprise et 25% en centre de formation

LES SEQUENCES DE FORMATION

MODULE 0 - Evaluation et environnement professionnel

- Evaluation des pré-requis et des processus d'apprentissage
- Individualisation des cursus et des savoirs généraux
- Les secteurs d'activités des Industries de matériaux pour la Construction et l'Industrie, l'entreprise
- Communication professionnelle écrite et orale

MODULE 1 - Les produits et les clients

- Connaissance des matériaux, géologie
- Technologie de chantier BTP
- Les relations client-fournisseur

MODULE 2 - Qualité, Sécurité, Environnement

- Les démarches prévention/ sécurité
- Systèmes Qualité, contrôle et auto-contrôle, méthodes et essais, tableau de bord, les principales normes des secteurs concernés
- Exigences environnementales

MODULE 3 - Préparer la fabrication

- Conception et fonctionnement d'une installation
- Préparation des moyens à mettre en œuvre
- Réglages et paramètres de production

MODULE 4 - Conduire l'installation

- Automatismes, mécanique, électricité, hydraulique, pneumatique
- Rapport de production, compte rendu, tableau de bord
- Habilitations pour intervenir sur l'installation
- Suivi de la qualité des produits, statistiques

MODULE 5 - Entretenir l'installation

- Organisation de l'entretien et de la maintenance, prédictive et curative
- Détection de pannes, procédures

Option GRANULATS

- Production de roches massives et alluvionnaires
- Technologie des matériels de traitement
- Marquage CE, norme XP P 18.545 et RGIE
- Contrôle et essais : en laboratoire, sur chantier

MODALITES PRATIQUES

Les séquences de formation se déroulent sur les centres de :

MONTALIEU-VERCIEU

5, rue des carrières 38390 Montalieu-Vercieu

Tél. 04 74 88 48 76 • Mail : cfa.montalieu@cfa-unicem.com

TOULOUSE-BESSIÈRES

Route de Montauban 31660 Bessières

Tél. 05 63 50 62 72 • Mail : cfa.toulousebessieres@cfa-unicem.com

METHODES PEDAGOGIQUES

L'alternance entre pratique en entreprise et l'acquisition de connaissances en centre de formation permet de construire la compétence et de donner aux techniciens les acquis nécessaires à la gestion d'un environnement automatisé.